



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 98571

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la commémoration du centenaire de la réhabilitation d'Alfred Dreyfus. Les manifestations envisagées ne semblent pas à la hauteur. Elle lui demande que soit célébrée une commémoration digne de ce nom. Elle l'interroge également sur l'opportunité d'un transfert des cendres du capitaine Dreyfus au Panthéon, compte tenu de la portée, passée et présente, de cette affaire et de sa valeur d'exemple.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire exprime le souhait que, pour marquer le centenaire de la réhabilitation d'Alfred Dreyfus, sa dépouille puisse être transférée au Panthéon. Comme cela a déjà été clairement rappelé dans le cadre d'autres récentes réponses à des questions écrites par lesquelles des parlementaires demandent au ministre de la culture et de la communication d'intervenir dans le domaine sensible des « panthéonisations » d'hommes célèbres, la position du Gouvernement reste inchangée. En effet, en application d'une doctrine constante, l'hommage national suprême que constitue la décision de transférer la dépouille d'une personnalité au Panthéon échappe totalement au Gouvernement et relève de la seule compétence du Président de la République qui exerce ce droit à titre strictement personnel. Le Gouvernement ne peut donc intervenir dans un domaine de compétence qui ne lui appartient pas et ne souhaite pas déroger à cette règle. Le 12 juillet 2006, le Président de la République a présidé une cérémonie nationale pour le centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus à l'École militaire.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98571

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6710

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8342